

SYNDICAT MIXTE NORMAND'INNOV	Date	28.09.2026	Folio n°	
	Délibération	2026-161		
	Nature	7.1		
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL, DES DECISIONS ET DES ARRETES DE LA PRESIDENTE				

Syndicat Mixte
Normand'Innov

Siège Social

Flers Agglo
41 Rue de la Boule – CS 149 - 61103 FLERS CEDEX
Tel : 02.33.98.44.55 – Fax : 02.33.64.38.66

SEANCE N° 25 DU 28.09.2026

7 questions numérotées 2026-157 à 2026-163

DELIBERATION

APPRENTISSAGE MAJORATION DE LA REMUNERATION

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Syndical, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni dans les locaux du Centre d'Essais Dynamiques 2 – Zone de Normand'Innov – 61100 CALIGNY, sous la présidence de Sophie GAUGAIN - Présidente du Syndicat Mixte, sauf pour les questions n° 2026-142 et n° 2026-143, présidées par Laurent BEAUVAIS.

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

Conseillers titulaires : Catherine MEUNIER (RN) – Julie BARENTON-GUILLAS (RN) – Laurent BEAUVAIS (RN) – Jérôme NURY (CD) – Alain LANGE (CD) – Lori HELLOCO (CD) – Jérémie PREVOST (FA) – Jacques FORTIS (FA) – Gilles RABACHE (FA)

Conseillers suppléants : Bertrand DENIAUD (RN) – Aristide OLIVIER (RN) – Thierry LIGER (RN) – Jean DELALANDRE (RN) – Sylvie THIEULENT (CD) – Marie-Françoise FROUEL (CD) – José COLLADO (CD) – José COLLADO (FA) – Jean-François BRISSET (FA) – Tâm NGUYEN (FA)

Tous présents, à l'exception de :

Titulaire absent	Suppléant présent	Questions
/	/	/

Procurations :

Mandant	Mandataire	Questions
Catherine MEUNIER	Sophie GAUGAIN	Ensemble de la séance

Excusé :

Absents : Julie BARENTON-GUILLAS, Lori HELLOCO et Jacques FORTIS (ensemble de la séance)

EFFECTIF En exercice : 10 Quorum : 6	Questions	Présents	Votants
	2026-157 à 2026-163	6	7

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
21.09.2026	10 H 00	Gilles RABACHE	11 H 15	12.10.2026	15.10.2026

R A P P O R T

Présenté par
Sophie GAUGAIN
Présidente

Syndicat Mixte NORMAND'INNOV		N°	Date	Question	
CONSEIL SYNDICAL	Séance	25	28.09.2026	N° d'ordre	N° délibération
				5	2026-161

OBJET	APPRENTISSAGE – MAJORATION DE LA REMUNERATION
-------	---

SR/EA

Chers collègues,

La création de deux postes d'apprentis a été actée par délibération n° 2026-154 du 15 juin 2026.

En effet, NORMAND'INNOV souhaite renforcer l'attractivité de ses contrats d'apprentissage et soutenir les parcours de formation des jeunes accueillis au sein de ses services.

Un seul poste sera pourvu, celui de métrologue.

Il convient de préciser par cette délibération les modalités de rémunération de ce contrat d'apprentissage.

Conformément à l'article D6272-2 du code du travail, les employeurs publics peuvent majorer de 10 ou de 20 points la rémunération minimale réglementaire des apprentis. Il s'agit donc de proposer la prise en charge de 81 % du SMIC pour ce contrat.

IL s'agit d'un master 2 Instrumentation, Contrôle et Management des systèmes à l'Université d'Orléans.

Le cout pédagogique est de 9.000 € pour l'année scolaire et le salaire chargé employeur de l'ordre de 1.500 € par mois.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 – APPROUVER** la majoration de la rémunération de 20 points de pourcentage à compter du 1^{er} octobre 2026.
- 2 – PRECISER** que les crédits correspondants seront prévus et inscrits chaque année au budget.
- 3 – AUTORISER** Madame la Présidente ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Pour la Présidente Sophie GAUGAIN

Le 1^{er} Vice-Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-256104050-20260928-2026-161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/10/2026
Publication : 15/10/2026

Jérémy PREVOST